

Affaire contre Wana Décision de la Cour d'Appel de Commerce de Casablanca

Maroc Telecom prend acte de l'arrêt de la Cour d'appel de Commerce de Casablanca, rendu le 03 juillet 2024, rejetant son appel et confirmant le jugement rendu par le Tribunal de commerce de Rabat ayant ordonné à Maroc Telecom de payer une indemnité égale à 6,38 milliards de dirhams à la société WANA CORPORATE.

Maroc Telecom envisage d'exercer tous les recours possibles contre cette décision.

CONTACTS

Relations investisseurs
relations.investisseurs@iam.ma

Relations presse
relations.presse@iam.ma